

La Justice devra faire avec ses moyens

■ Malgré la menace terroriste, un refinancement de l'Etat fédéral semble peu probable.

Le jeudi 19 novembre 2015, six jours après les attentats de Paris, Charles Michel prononçait à la Chambre un discours qui se voulait lucide : *"Il y aura d'autres menaces, d'autres attaques, d'autres souffrances."* Depuis le 22 mars, le cauchemar redouté – un carnage à Bruxelles – a cessé d'être une virtualité pour devenir un drame concret.

Comment se protéger d'une réplique, alors que les révélations se succèdent sur les limites du dispositif antiterroriste belge ? A l'évidence, les départements fédéraux de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires étrangères devront à l'avenir mieux fonctionner, mieux collaborer. Mais il semble déjà acquis qu'ils ne pourront compter sur une augmentation conséquente de leurs moyens financiers.

En fait, une enveloppe extraordinaire avait déjà été débloquée en novembre pour la sécurité et la lutte antiterroriste, dans la foulée du drame de Paris. Les 400 millions d'euros dégagés alors visaient à mieux combattre les messages de haine, renforcer les effectifs dans les services de renseignement, améliorer le suivi des djihadistes revenus de Syrie... Des investissements ont aussi été promis dans la technologie, pour des appareils de reconnaissance vocale et des caméras déchiffrant les numéros de plaque d'immatriculation, notamment.

Rallonge budgétaire

Face à l'intensification de la menace terroriste, la rallonge budgétaire décidée en novembre doit-elle être amplifiée ? Le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), a répondu plutôt par la négative. *"Après Paris, le budget pour la sécurité a été*

augmenté de 400 millions d'euros, a-t-il rappelé. Laissez-nous le temps de dépenser cet argent. Nous sommes seulement en train de nous y atteler, ce qui est logique. Achat de matériel, écriture de lois, engagement de personnel: cela demande du temps."

Joint par "La Libre", le chef de groupe CD&V à la Chambre, Servais Verherstraeten, abonde dans le même sens. *"Ce chiffre de 400 millions est quand même conséquent. Si on s'aperçoit dans un second temps que des montants supplémentaires sont indispensables, pourquoi pas? Mais d'abord, faisons avec ce qu'on a."*

Un abandon du niveau fédéral

Didier Gosuin (Défi) a déplacé le débat, ce mardi, au micro de la RTBF. Pour le ministre bruxellois de l'Economie, les derniers événements révèlent un abandon du niveau fédéral. *"Le fédéralisme, c'est un Etat fédéral fort avec des fonctions régaliennes fortes dans la Justice et la sécurité. Ce qui s'est passé montre comment, ces dix ou vingt dernières années, on a désinvesti dans l'Etat fédéral. Aujourd'hui, la Justice n'est pas à la hauteur, parce qu'on ne lui donne pas les moyens."*

Le 18 mars, quatre jours avant les attentats, le député Rik Daems (Open VLD) s'interrogeait dans le quotidien "De Morgen" sur les gaspillages causés en Belgique par la multiplication des niveaux de pouvoir. *"L'un des arguments en faveur d'une nouvelle réforme de l'Etat a toujours été que transférer les compétences vers les Régions conduirait à une gestion plus efficace. Intuitivement, je me suis toujours demandé si c'était vrai. Sur le plan budgétaire, ça ne l'est certainement pas."*

Pour un cours à la KUL, Rik Daems a étudié l'évolution des dépenses publiques de 1990 à 2014. Il a observé que celles-ci ont connu trois bonds anormaux. L'un a eu lieu après la crise fi-

nancière de 2007. Mais les deux autres ont été décelés dans la foulée immédiate d'une réforme de l'Etat, en 1990-1993 d'abord, en 2001-2003 ensuite.

Le principal perdant

"On peut dire que le fédéral a été le principal perdant du grand partage institutionnel de 1989", complète l'économiste Etienne de Callatay, qui constate *"une aisance financière plus grande dans les Régions qu'au fédéral"*.

Afin d'améliorer les services policiers et judiciaires, un refinancement de l'Etat fédéral est-il dès lors souhaitable, quitte à raboter les moyens alloués aux entités fédérées ? *"Sur le plan intellectuel, j'y suis très certainement favorable, répond Etienne de Callatay. Mais je ne pense pas que ce débat-là doit être mené en lien direct avec la menace terroriste. Car l'Etat fédéral collecte déjà beaucoup d'argent aujourd'hui et, selon moi, il devrait pouvoir, avec ces moyens-là, améliorer la sécurité."*

François Brabant

400

MILLIONS D'EUROS

Le montant supplémentaire alloué par le gouvernement fédéral à la sécurité, après les attentats de Paris.

"Le fédéral a été le principal perdant du grand partage institutionnel de 1989."

ÉTIENNE DE CALLATAY
Economiste

Les perquisitions pourront être réalisées 24 heures sur 24

■ La commission lutte contre le terrorisme a adopté le projet de loi à l'unanimité malgré les craintes exprimées par l'opposition avant le vote.

La commission lutte contre le terrorisme de la Chambre a approuvé, mardi, à l'unanimité, le projet de loi qui autorise des perquisitions 24 heures sur 24 et qui jette les bases de banques de données communes aux services actifs dans ce domaine.

Les perquisitions sont actuellement interdites entre 21 h et 5 h du matin. Des exceptions existent déjà, par exemple en cas de flagrant délit ou dans les dossiers de trafic de stupéfiants. Le projet en ajoute une nouvelle pour les infractions terroristes et pour l'association de malfaiteurs avec indices sérieux de possession d'armes prohibées, d'explosifs ou de substances dangereuses.

Un autre volet du projet de loi vise la création de banques de données communes aux différents services associés dans la lutte contre le terrorisme, en particulier les services de police, de renseignement et l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam). L'un des objectifs est la mise sur pied de deux banques de données contenant les renseignements relatifs aux combattants étrangers et aux "vecteurs" de terrorisme, comme l'organisation Sharia4Belgium.

Ce genre d'outils existe déjà mais n'est pas suffisamment développé ni structuré. Diverses conditions de traitement et

de consultation sont prévues, notamment la désignation d'un conseiller en sécurité et en protection de la vie privée. Les données seront conservées pendant 30 ans moyennant une vérification tous les trois ans de l'utilité de leur conservation. Le dernier volet du projet de loi prévoit l'extension des écoutes téléphoniques au trafic d'armes.

Des craintes et des objections mais pas d'opposition

Avant le vote, des partis d'opposition avaient pourtant émis craintes et critiques à l'égard de la multiplication des banques de données, de la circulation erratique des informations et de l'existence de difficultés techniques, liées notamment aux défaillances d'un système de scanning. *"Je m'attendais surtout à ce que l'on fasse fonctionner les banques existantes. Il y a déjà pléthore de banques de données et les informations ne circulent pas assez entre elles"*, a souligné le député Georges Dallemagne (CDH). Pour Gilles Vanden Burre (Ecolo), *"de nombreuses questions opérationnelles se posent et l'information ne passe pas toujours de manière optimale"*.

"Les dysfonctionnements qui existent parce qu'on ne partage pas l'information sur le terrain nous obligent à créer une banque de données commune", a répondu le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V).

Le volet du projet de loi étendant les possibilités de réaliser une perquisition 24h/24 aux infractions terroristes et à la criminalité grave et celui étendant les écoutes téléphoniques au trafic d'armes n'ont pas suscité de difficultés mais le PTB a mis en garde contre une *"inflation législative"*.

J.-C.M. (avec Belga)